

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le

17 FEV. 2020

*Le Maire*

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET.

Deux rapports ont été déposés sur table et seront présentés au cours de la séance, dans les rubriques concernées :

- DEVELOPPEMENT DURABLE – Mobilité – Aide à l'achat de véhicules à assistance électrique par des professionnels intervenant sur les plateaux piétonniers,
- CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Approbation d'un contrat de cession de droits photographiques au profit de l'APCH.

**ADMINISTRATION GENERALE**

1. **Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : M. le Maire).**

**DONT ACTE**

**2. Mise à disposition de locaux scolaires pendant les périodes préélectorales – Création d'un tarif spécifique (rapporteur : M. le Maire).**

En complément de la délibération du 10 octobre 2019 qui précise les conditions de mise à disposition des locaux municipaux pendant les périodes préélectorales, il est demandé au conseil municipal d'approuver la création d'une tarification pour l'usage des locaux scolaires, fixée à 25 € de l'heure qui n'a vocation à s'appliquer qu'à l'occasion des périodes préélectorales.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**SOLIDARITES**

**3. Approbation de la charte de fonctionnement de « Pausa » (lieu d'accueil du dispositif humanitaire d'assistance aux migrants) entre la Ville, la Communauté d'agglomération Pays Basque et l'association Diakité (rapporteur : Mme Lauqué).**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la charte de fonctionnement du lieu d'accueil des migrants « Pausa » et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme Leuenberger s'abstient.

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

**4. Budget participatif – Création d'un potager - Signature d'une convention entre la Ville et la Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris (rapporteur : Mme Bisauta).**

La Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris étant le partenaire à même de fédérer les différents acteurs pour la mise en œuvre d'un potager dans le cadre du budget participatif, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre la Ville et la MVC, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**5. Budget participatif - Projet de compostage de quartier - Signature d'une convention entre la Ville et le syndicat Bil ta Garbi (rapporteur : Mme Bisauta).**

La Ville et le syndicat Bil Ta Garbi apportant un soutien financier et technique dans la mise en œuvre du projet de compostage de quartier, dans le cadre du budget participatif, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**6. Budget participatif - Projet de verger urbain - Signature d'une convention entre la Ville et le Lycée agricole privé Saint Christophe / Saint Pée sur Nivelle (rapporteur : Mme Bisauta).**

Le lycée privé agricole Saint Christophe de Saint-Pée-sur-Nivelle étant impliqué au travers d'un « chantier école » dans la mise en œuvre d'un verger urbain, dans le cadre du budget participatif, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre la Ville et l'association du lycée et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**7. Souscription de parts sociales auprès de la Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » et désignation d'un représentant (rapporteur : Mme Bisauta).**

Au vu de l'engagement de la Ville, notamment sur l'approvisionnement des restaurants collectifs grâce aux circuits courts, il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour l'adhésion de la Ville à la SCIC « Légumes Pro » au titre du collège des utilisateurs, d'approuver la souscription de la Ville au capital à hauteur de 200 parts soit 10 000 €, de désigner Mme Bisauta représentante de la Ville de Bayonne et d'autoriser M. le Maire à réaliser toutes les formalités requises et à signer les actes correspondants.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**8. Adhésion au réseau AGORES (rapporteur : Mme Bisauta).**

Dans le but de trouver des alternatives aux conditionnements en plastique dans la restauration collective notamment, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association AGORES, d'autoriser le paiement de la cotisation qui s'élève à 100 € annuels et autoriser M. le Maire à signer tout acte relatif à cette adhésion.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**9. Mobilité – Aide à l'achat de véhicules à assistance électrique par des professionnels intervenant sur les plateaux piétonniers (rapporteur : Mme Bisauta).**

La Ville de Bayonne se proposant d'accorder une aide de 33 % du coût d'achat initial hors taxes d'un véhicule à assistance électrique, plafonnée à 1 500 €, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec chaque entreprise concernée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**SPORTS**

**10. Attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Julien Montet, rameur de haut niveau (rapporteur : Mme Duhart).**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une décision individuelle d'attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Julien Montet, athlète de haut niveau, d'un montant de 4 000 € pour l'exercice 2020.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**CULTURE ET PATRIMOINE**

**11. DIDAM – Exposition Michel Haramboure « Le matin du jour de la pluie noire » du 9 mai au 7 juin 2020 (rapporteur : M. Ugalde).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les contrats et conventions amenés à être établis pour l'exposition consacrée à Michel Haramboure au DIDAM.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**12. DIDAM – Vente de produits liés aux expositions et ateliers d'écriture – Fixation des tarifs (rapporteur : M. Ugalde).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire des publications fixées entre 15 € et 45 € et d'ateliers d'écriture à 10 €.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**13. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'œuvre au musée des Beaux-Arts de Rouen (rapporteur : Mme Castel).**

Le musée des Beaux-Arts de Rouen organise prochainement une grande exposition sur Antonin Personnaz. Dans ce cadre, le musée Bonnat-Helleu ayant été sollicité pour le prêt d'une œuvre de cet artiste, il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante et tous actes associés.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**14. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation de dons (rapporteur : Mme Castel).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au don d'un tableau de Achille Gallier et d'une gravure d'après Henri Achille Zo, et de remercier les donateurs pour leur générosité.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**15. Musée Bonnat-Helleu – Approbation d'un contrat de cession de droits photographiques au profit de l'association des amis de Paul-César Helleu (APCH) (rapporteur : Mme Castel)**

L'association des amis de Paul-César Helleu (APCH) sollicite la possibilité d'exploiter l'ensemble des photographies des 283 œuvres entreposés au sein du musée Bonnat-Helleu, constitutifs notamment du legs Howard-Johnston. Cette autorisation nécessitant de conclure un contrat de cession de droits photographiques, proposé à titre gracieux, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes du contrat (modifié en séance) et d'autoriser M. le Maire à le signer, en vue de faire connaître l'œuvre de l'artiste.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**16. Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Demandes de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour les actions 2020 (rapporteur : Mme Castel).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter, auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible, pour le programme d'actions 2020 initiées dans le cadre du label Ville et pays d'art et d'histoire.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**17. Mobilier Gomez de l'ancien bâtiment des Ponts-et-Chaussées – Demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine en vue de sa restauration (rapporteur : Mme Castel).**

Dans le cadre de la restauration du mobilier Art déco réalisé par Benjamin Gomez, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine une aide exceptionnelle à hauteur de 80% du coût de restauration, et à signer tous les actes afférents.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**18. Convention de mise à disposition de locaux à l'association Jour de Fête Compagnie – Sous-sol de la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix - 34 place des Gascons (rapporteur : M. Laiguillon).**

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le principe de la mise à disposition, à l'association *Jour de Fête Compagnie*, du sous sol de la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix, aux fins d'entreposer du matériel, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## DEVELOPPEMENT URBAIN

### **19. Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays basque - Convention d'action foncière PNRQAD (rapporteur : M. Lacassagne).**

Le règlement d'intervention de l'EPFL ayant évolué au cours de l'année 2019, il est proposé au conseil municipal de valider le remplacement des conventions de portage foncier « 20 rue Victor Hugo », « 22 rue Victor Hugo », « 6 rue Pannecau » et « 10 quai Chaho » par la convention d'action foncière dénommée « PNRQAD », de valider les modalités de portage, d'approuver les termes de la convention d'action foncière PNRQAD actant les modalités partenariales avec l'EPFL et d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **20. PNRQAD – Modification des modalités de mise en œuvre de l'opération de restructuration urbaine de l'îlot 45 et des relations foncières entre la Ville de Bayonne et l'EPFL Pays basque (rapporteur : M. Lacassagne).**

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des évolutions apportées par l'avenant n°3 à la convention PNRQAD du centre ancien de Bayonne et du nouveau de mode opératoire de l'EPFL Pays basque pour l'îlot 45, de solliciter le terme anticipé des conventions de portage foncier en cours et portant sur les immeubles des 6 rue Pannecau et du 10 quai Chaho, de solliciter auprès de l'EPFL Pays basque le remboursement des annuités et des frais inhérents honorés depuis l'acquisition des biens, conformément aux conventions de portage correspondantes.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine (rapporteur : M. Daubisse).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU et du dispositif communal d'aide aux travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 51 327 € et 33 848,64 € et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION

### **22. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2020-2021 (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation pour l'année scolaire 2020-2021, joint en annexe à la note explicative de synthèse, sans changement par rapport à l'année scolaire 2019-2020.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **23. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2019-2022 (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Contrat Enfance-Jeunesse » et les avenants pouvant s'y rattacher au cours de la période 2019-2022.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**24. Journées de la Petite Enfance - Edition 2020 – « (R)éveillez-vous à la nature ! » (rapporteur : Mme Bensoussan).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions permettant de recourir aux intervenants appelés à animer les journées de la petite enfance 2020 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Orchestre Symphonique du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra (OSPB-IO).

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**25. Petite enfance - Évolution de la Commission d'admission unique pour l'attribution des places en crèche - Adhésion de la micro-crèche After School (rapporteur : Mme Bensoussan).**

En complément de l'adhésion des micros-crèches Copains & Copines et l'Odyssée approuvée par délibération du 5 avril 2018, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de After School au dispositif d'attribution des places en crèche.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**26. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2019/2020 - Dossiers complémentaires (rapporteur : M. Escapil-Inchauspé).**

Quatre dossiers, répondant aux critères d'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur, ont été reçus peu après la tenue de la commission d'attribution du 27 novembre dernier. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de quatre bourses supplémentaires pour un total de 1 065 €, à titre exceptionnel.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

**27. Réhabilitation et extension de la station d'épuration de Saint-Bernard - Convention d'occupation du domaine privé de la ville de Bayonne avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour des travaux d'assainissement (rapporteur : M. Salducci).**

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé avec la Communauté Pays basque, ainsi que tout autre document permettant son exécution, en vue de la réalisation d'un bassin tampon unitaire afin d'acheminer des effluents jusqu'à la station d'épuration et de ses annexes d'exploitation.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**28. Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public (rapporteur : Mme Meyzenc).**

Au regard de la nature des bénéficiaires et de la qualité des demandeurs, il est proposé au conseil municipal d'accorder trois exonérations exceptionnelles de la redevance d'occupation du domaine public, pour un montant total de 374,40 €.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**29. Toponymie - Dénomination d'un lieu (rapporteur : M. Ugalde).**

Sur proposition de la commission extra-municipale « toponymie », réunie le 13 novembre 2019, il est proposé au conseil municipal de débaptiser le rond-point Porteteny pour le renommer Giratoire DASSIÉ, Jean-Édouard, Cyprienne et Lucienne, Membres du réseau Comète, 1941-1944.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **EVENEMENTIEL ET ANIMATION**

### **30. Tremplin musical Bayonne live 2020- Règlement du concours (rapporteur : M. Ugalde).**

Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, et pour la 7ème édition, il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement du Tremplin musical « Bayonne Live », organisé en partenariat avec le Magnéto.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **FETES TRADITIONNELLES**

### **31. Corso 2020 - Conventions de mise à disposition d'un local aux associations participantes et versement d'acomptes (rapporteur : M. Ugalde).**

Il est demandé au conseil municipal de retenir la candidature des dix associations proposées et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition du local, nécessaires à la préparation du corso des fêtes de Bayonne 2020, ainsi que d'approuver le versement des acomptes et des prix.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

M. Salanne ne prend pas part au vote, en sa qualité de conseiller intéressé

## **FINANCES**

### **32. Remises gracieuses de créances (rapporteur : M. Soroste).**

Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 2 645,96 € et le montant des remises gracieuses à 1 984,47 €, sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **MARCHES PUBLICS**

### **33. Fourniture de câbles électriques, de lampes et appareils d'éclairage, de matériels et de composants électriques – Accords-cadres à bons de commande - Lancement et signature des marchés publics (rapporteur : M. Esmieu).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée d'un an, reconductible trois fois, à signer les marchés publics à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché de fourniture de câbles électriques, de lampes et appareils d'éclairage, de matériels et de composants électriques.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **34. Nettoyage des locaux et des vitres de la médiathèque du centre-ville – Avenant n° 1 au marché n° 19069 conclu avec la société Atalian (rapporteur : M. Esmieu).**

Le 27 mai 2019, la Ville de Bayonne a conclu avec la société Atalian un marché sur appel d'offres ouvert pour le nettoyage des locaux et des vitres de certains bâtiments municipaux. La modification d'une prestation nécessitant la conclusion d'un avenant, actant une augmentation de 6,7 % du montant initial, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la société Atalian l'avenant 1.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**35. Location de barrières de chantier pour diverses manifestations - Lancement de la consultation et signature des accords-cadres (rapporteur : M. Esmieu).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée d'un an, reconductible trois fois, à signer les marchés publics à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de du marché de location de barrières de chantier.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**36. Education - Acquisition garantie et maintenance du matériel électroménager destiné aux écoles primaires et aux crèches municipales de la ville de Bayonne - Signature des accords-cadres (rapporteur : M. Esmieu).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics à intervenir avec la société ESSOR et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché d'acquisition garantie et maintenance du matériel électroménager des écoles et crèches de la Ville.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**37. Garage - Acquisition d'une laveuse neuve – Signature du marché (rapporteur : M. Esmieu).**

Afin de continuer à garantir la propreté de la Ville de Bayonne en étant plus respectueux de l'environnement, le renouvellement du parc de matériel est nécessaire. Le conseil municipal s'étant déjà prononcé pour le lot 2, il lui revient d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir pour le lot 1 avec la société Parot vi, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**38. Acquisition de consommables informatiques pour les besoins des services municipaux et du CCAS (rapporteur : M. Esmieu).**

Les accords-cadres à bons de commande permettant de couvrir les besoins des services municipaux et du CCAS en consommables informatiques arrivent à échéance le 30 mai 2020 et doivent donc être renouvelés. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes avec le CCAS dans le cadre de ce marché et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**39. Systèmes d'information - Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un progiciel de gestion des régies municipales de recettes et d'avances - Groupement de commandes avec le CCAS (rapporteur : M. Esmieu).**

La Ville et le CCAS envisageant d'équiper ses services d'un progiciel spécifique pour ses régies de recette et d'avance, il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS dans le cadre de cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**40. Transports hors commune de Bayonne jusqu'à 80 km aller/retour (lot n°2 du marché de transport des enfants et des personnes retraitées) - années 2020 à 2023 (rapporteur : M. Esmieu).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation relative au lot 2 du marché de transports de personnes hors de Bayonne, en la forme d'un appel

d'offres ouvert, à signer le marché public à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce contrat.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **41. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de l'appel à projet 2020 lancé par le GIP-DSU (rapporteur : M. Millet-Barbé).**

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération Pays basque, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions aux projets menés par les associations actives dans les quartiers prioritaires, pour un montant de 44 540 €.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **42. Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Mme Durruty).**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans la note explicative de synthèse, notamment suite aux commissions administratives paritaires du 29 janvier dernier.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

### **SERVICES PUBLICS**

#### **43. Rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement (collectif et non collectif) pour l'année 2018 (rapporteur : M. Arcouet).**

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif) au titre de l'exercice 2018.

**DONT ACTE**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.*

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Pau – sis 50 Cours Lyautey 64010 Pau – dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.*

Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne  
Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services

